Renseignements généraux

Note: Afin d'alléger le texte, les termes et les expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux.

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour soumettre une demande de sélection permanente uniquement si vous êtes une personne résidant au Québec reconnue réfugiée ou personne à protéger par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR).

Ce formulaire vous permet également de soumettre une demande pour :

- les membres de votre famille qui sont au Québec et qui ont également été reconnus réfugiés ou personnes à protéger;
- les membres de votre famille que vous souhaitez faire venir de l'étranger ou qui sont actuellement au Québec, mais qui n'ont pas été reconnus réfugiés ou personnes à protéger.

Important

Vous ne devez remplir qu'un seul formulaire pour vous-même et pour tous les membres de votre famille. Le formulaire est aussi disponible en ligne à www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/formulaires/formulaire-titre/dcs-refugies.html.

Marche à suivre

- 1. Remplissez toutes les sections du formulaire qui s'appliquent à votre situation, sinon votre demande vous sera retournée.
- 2. Rassemblez tous les documents et les pièces justificatives exigés :
 - Photocopie de l'avis de décision de la CISR;
 - Photocopie du document du demandeur d'asile (DDA) reçu d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC);
 - Preuve récente de résidence au Québec sur laquelle figurent votre nom et votre adresse (photocopie de votre bail ou d'une facture de service, de téléphone ou d'électricité, par exemple).

Si vous ne soumettez pas les documents demandés, votre demande vous sera retournée.

3. Faites parvenir votre demande à l'adresse suivante :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Direction de l'immigration familiale et humanitaire 285, rue Notre-Dame Ouest, 4° étage Montréal (Québec) H2Y 1T8



Vous devez nous informer de tout changement d'adresse. Vous vous assurerez ainsi de recevoir votre Certificat de sélection du Québec (CSQ) le plus rapidement possible. Pour informer le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère) d'un changement d'adresse, vous devez téléphoner à l'un des numéros suivants : 514 864-9191 (région de Montréal), 1 877 864-9191 (ailleurs au Québec, sans frais) ou 1 514 864-9191 (de l'extérieur du Québec).

Le Certificat de sélection du Québec et le visa de résident permanent

Une fois que votre demande aura été traitée, vous recevrez votre CSQ et ceux des membres de votre famille qui, comme vous, ont été reconnus réfugiés ou personnes à protéger.

Les membres de votre famille **qui n'avaient pas** le statut de réfugié ou de personne à protéger recevront leur CSQ lorsque l'IRCC nous confirmera les avoir inclus dans votre demande de résidence permanente.

Avant de pouvoir vous rejoindre au Québec, les membres de votre famille qui sont à l'étranger devront obtenir leur visa du bureau canadien des visas qui couvre le pays ou le territoire où ils se trouvent.

Recours à un intermédiaire en immigration

Il n'est pas nécessaire de payer les services d'une personne professionnelle pour entreprendre vos démarches. Le Ministère n'accorde aucun traitement prioritaire ou particulier au dossier d'un candidat ou d'une candidate qui retient les services d'un intermédiaire en immigration. Tous les dossiers sont traités de la même façon.

Cependant, si vous décidez de retenir les services d'un intermédiaire pour vous conseiller, vous assister ou vous représenter, assurez-vous de traiter avec une personne fiable, reconnue par le Ministère, soit :

- un membre en règle du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec;
- une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par ces derniers;
- un consultant ou une consultante en immigration reconnu par le Ministère et inscrit au Registre québécois des consultants en immigration. Pour savoir si cette personne est reconnue par le Ministère, consultez le registre sur le site du Ministère au www.midi.gouv.qc.ca/consultant.

Remplissez la section 5 du formulaire pour en aviser le Ministère et identifier cette personne.

Procuration

Si vous souhaitez qu'une personne vous représente auprès du Ministère, vous devez transmettre au bureau responsable du traitement de votre demande le formulaire *Procuration – Mandat de représentation* (A-0525-AF) que vous trouverez sur le site Web du Ministère au www.immigration-quebec.gouv.gc.ca/mandat. Ce formulaire doit être signé par vous et par la personne qui vous représente.

Définitions

Membre de la famille

- Époux ou épouse, conjoint de fait ou conjointe de fait ayant au moins 16 ans;
- Enfant à charge et, le cas échéant, enfant à charge issu de cet enfant.

Époux ou épouse

Personne mariée âgée d'au moins 16 ans :

- qui n'était pas, au moment du mariage, l'époux ou l'épouse d'une autre personne;
- qui n'est pas conjoint ou conjointe de fait d'une autre personne, alors qu'elle vit séparée de son époux ou de son épouse depuis au moins un an.

Conjoint de fait ou conjointe de fait

Personne âgée d'au moins 16 ans :

• qui vit maritalement depuis au moins un an avec une personne de sexe différent ou de même sexe âgée d'au moins 16 ans;

ou

 qui a une relation maritale depuis au moins un an avec cette personne mais qui, étant persécutée ou faisant l'objet de contrôle pénal, ne peut vivre avec elle.

Enfant à charge

Enfant biologique de l'un ou l'autre de ses parents et qui n'a pas été adopté par une personne autre que l'époux ou l'épouse ou le conjoint ou la conjointe de fait de l'un de ses parents; ou enfant adopté de l'un ou l'autre de ses parents.

Cet enfant est dans l'une des situations suivantes :

- il a moins de 22 ans et il n'est ni marié (il est célibataire, veuf ou divorcé) ni conjoint de fait; ou
- il n'a pas cessé de dépendre pour l'essentiel du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et est âgé de 22 ans ou plus et, au moins depuis la date où il a eu 22 ans, est incapable de subvenir à ses besoins en raison d'une incapacité physique ou mentale.

L'enfant d'un enfant à charge est inclus dans cette définition.

Demande de sélection permanente — Personne reconnue réfugiée au Canada ou personne à protéger (et les membres de sa famille)

A-0520-DF (2018-10)

1. Renseignements sur votre identité Vous devez écrire en caractères d'imprimerie à l'encre bleue ou noire. Sexe **Féminin** Masculin Vous pouvez aussi remplir le formulaire en ligne Nom de famille à la naissance et l'imprimer par la suite. Prénom(s Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu) Autres noms ou prénoms que vous utilisez ou sous lesquels on vous connaît (s'il y a lieu) Date de naissance (année/mois/jour) Pays ou territoire de naissance Pays ou territoire de citoyenneté Adresse du domicile Numéro Rue Appartement Ville Province ou État Code postal Pays ou territoire Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de votre domicile ou l'adresse de votre mandataire) Indiquez le nom de la personne qui réside à l'adresse de correspondance. Nom de la personne Numéro Appartement Province ou État Code postal Pays ou territoire Téléphone Au domicile Au travail (poste) Autre numéro Courriel État matrimonial Cochez la case qui correspond à votre situation familiale. Voir la section Définitions. Célibataire (jamais marié ou mariée, ni conjoint ou conjointe de fait) En cas de changement de votre état matrimonial, ou vous devez nous en aviser immédiatement. Marié, mariée Conjoint, conjointe de fait Séparé, séparée Divorcé, divorcée Mariage annulé Veuf, veuve Réservé à l'administration Nº de référence individuel Nº de dossier

Date d'envoi

Dans le présent formulaire, l'expression « conjoint ou conjointe » est utilisée pour désigner à la fois une personne mariée ou une personne vivant en union de fait.

Dans le présent formulaire, ▶ 2. Renseignements sur votre conjoint ou votre conjointe et sur vos enfants à charge au Québec

Nom de famille à la naissance	Prénom(s)	Sexe		Date de naissance	Lien de parenté	Pays ou territoire de naissance	Personne réfugiée ou personne à protéger	
		М	F	(année/mois/jour)	ue parente	de liaissance	Oui	Non

Si vous souhaitez que votre conjoint ou votre conjointe et vos enfants à charge encore à l'étranger vous rejoignent au Québec, vous devez remplir cette section.

si vous souhaitez que ▶ 3. Renseignements sur votre conjoint ou votre conjointe et sur vos enfants à charge à l'étranger

Nom de famille	Prénom(s)		xe	Date de	Lien	Pays ou territoire de naissance	
à la naissance			F	naissance (année/mois/jour)	de parenté		

4. Adresse de votre conjoint ou votre conjointe à l'étranger Pour ajouter d'autres adresses, ▶ vous pouvez photocopier cette page et la joindre à votre demande. Nom Prénom(s) Rue Numéro Appartement Code postal Courriel Adresse de vos enfants à l'étranger Nom Numéro Appartement Ville Code postal Pays ou territoire Courriel Nom Numéro Appartement Code postal Pays ou territoire Courriel 5. Intermédiaire en immigration qui vous conseille, vous assiste ou vous représente Vous devez identifier la personne en cochant la case appropriée et Oui Non Est-ce que vous payez les services d'une personne pour vous servir d'intermédiaire? en répondant aux questions. Si oui, s'agit-il: d'un avocat ou d'une avocate membre du Barreau du Québec? d'un ou d'une notaire membre de la Chambre des notaires du Québec? d'une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou par la Chambre des notaires du Québec? d'un consultant ou d'une consultante en immigration? Nom Prénom

Numéro d'inscription (tel qu'il apparaît au Registre québécois des consultants en immigration)

Prénom

d'une personne rémunérée?

Nom

Pour connaître le numéro

consultez le registre au www.midi.gouv.qc.ca/

consultant.

d'inscription d'un consultant ou d'une consultante,

6. Protection des renseignements personnels

Conformément à l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère vous informe que les renseignements nominatifs recueillis sur ce formulaire, de même que ceux qui s'ajouteront à votre dossier par la suite, seront traités de façon confidentielle et ne seront consultés que par les personnes qui ont qualité pour les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Certains renseignements peuvent toutefois être communiqués ou obtenus sans votre consentement, conformément aux dispositions d'exception prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ou encore dans le cadre d'ententes entre organismes conclues conformément à cette loi.

Ces renseignements peuvent également être utilisés par le Ministère à des fins d'étude, de statistique et d'évaluation de programme ou pour communiquer avec vous afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Le Ministère vous informe également que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit, aux articles 83, 85 et 89 à 93, des droits d'accès et de rectification. Pour obtenir votre dossier, veuillez adresser une demande au responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels du Ministère.

7. Déclaration

Je déclare, en mon nom et au nom des personnes incluses dans ma demande, que les renseignements que j'y ai inscrits, ainsi que ceux contenus dans les documents fournis, sont complets et exacts. Je m'engage à aviser le Ministère de tout changement dans ma situation dans les **trente (30) jours** suivant ce changement.

Je comprends et j'accepte ce qui suit :

- le Ministère vérifiera ou fera vérifier l'exactitude des renseignements que je fournis. Si je communique au Ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou que j'aurais dû savoir être faux ou trompeur, je commets une infraction à la Loi sur l'immigration au Québec et je suis passible d'une amende;
- le Ministère rejettera toute demande contenant un renseignement ou un document faux ou trompeur;
- le Ministère refusera d'examiner ma demande de certificat de sélection si j'ai fourni, depuis cinq ans ou moins, un renseignement ou un document faux ou trompeur relativement à une demande que j'ai présentée en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;
- le Ministère annulera un certificat de sélection s'il a été délivré sur la foi d'une demande contenant un renseignement ou un document faux ou trompeur, s'il a été délivré par erreur ou si les conditions requises pour sa délivrance ont cessé d'exister.

En foi de quoi, j'ai signé à		
	Ville et pays ou territoire	Date (année/mois/jour)
Signature		
Requérant principal, requérante princi	ipale	